

aquit a caution ANNEE 2022

L' an 2022 et le 01 janvier Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018 Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Nous engageons à faire conduire les marchandises provenant d'un bureau des Douanes ou à les présenter à un autre, en même qualité et quantité dans les délais fixés par l'Administration des Douanes et à y décharger dans les mêmes délais les acquits- à- caution, le tout sous les conditions et sanctions prévues par les articles 154 à 158 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes.

Et nous également soussignés SONAC.

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre le présent engagement, tous les engagements s

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







admission temporaire exceptionnelle ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier.

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute désirant obtenir pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2022 le bénéfice de l'admission temporaire conformément aux dispositions des articles 208 à 227 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous engageons envers le Trésor public à :

- 1- satisfaire aux obligations prescrites par la loi et les règlements sur l'admission temporaire ainsi qu'aux conditions particulières fixées par l'autorisation qui nous est accordée et à supporter les sanctions applicables en cas d'infraction ou de non décharge des acquits ;
- 2- réexporter ou mettre en entrepôt en vue de la réexportation dans le délai prévu, les produits compensateurs fabriqués ou transformés ;
- 3- garantir le montant des droits et taxes exigibles sur les matières premières ou les produits semi-finis ainsi que le cas échéant, les pénalités prévues par le Code des Douanes, et résultant d'infractions dûment constatées.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission de facture ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

nous engageons envers le Trésor public, à effectuer dans un délai fixé par l'article 143 du Code des Douanes, à compter de la date de visa du bon à enlever, le règlement des droits de douane de toutes natures perçus au profit du budget de l'Etat du Sénégal ou d'autres entités ainsi que toutes taxes ou redevances exigibles.

Nous nous engageons également :

- a) à opérer le règlement desdits droits et taxes ainsi que la remise prévue par les textes précités dans le délai maximum de 15 jours, à partir de la date de délivrance du bon à enlever, à la caisse du comptable chargé du recouvrement.
- b) à verser à défaut du paiement des droits et taxes dans les délais impartis, un intérêt de retard au taux en vigueur, du lendemain du jour de l'échéance à celui de l'encaissement inclus. Et nous également soussignés SONAC.

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission transbordement ANNEE 2022

L' an 2022 et le 01 janvier Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018 Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Nous engageons à faire transborder les marchandises provenant d'un navire sur un autre navire suivant les qualités, espèces et quantités qui seront constatées par un service des Douanes, le tout sous les conditions et sanctions prévues par les articles 242 à 245 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission d'origine ANNEE 2022

L' an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Nous engageons à rapporter dans les délais que l'Administration des Douanes jugera devoir nous fixer, les certificats des bureaux d'émission que nous déclarons du 01 janvier au 31 décembre 2022 pour lesquels nous ne pourrions présenter en temps utile les documents justifiant l'origine.

Faute de quoi, les marchandises seront soumises aux droits de douane les plus élevés avec sanction à déterminer avec l'Administration des Douanes le cas échéant.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission entrepot de stockage ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Désirant bénéficier du régime de l'entrepôt de douane (stockage ou industriel)* conformément aux dispositions des articles 175 à 207 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous nous engageons à :

- 1- nous conformer aux conditions et règles fixées par l'Administration pour l'exploitation, le fonctionnement et l'utilisation des entrepôts qui nous sont concédés ;
- 2- respecter les conditions que doivent remplir les locaux existants au moment de notre agrément en qualité de concessionnaire;
- 3- garantir les droits et taxes dus sur les marchandises entreposées ainsi que les pénalités éventuelles résultant d'infractions dûment constatées.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission de magasins et aires de dedouanement ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Désirant mettre en exploitation des magasins, aires de dédouanement, magasins d'exportation, terminaux conteneurs, conformément aux dispositions des articles 103 à 107 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous engageons envers le Trésor public à

- 1- nous conformer aux conditions, règles fixées pour l'exploitation, le fonctionnement et l'utilisation des magasins et ou aires de dédouanement et ou des terminaux containeurs ;
- 2- garantir les droits et taxes exigibles sur les marchandises et les pénalités éventuelles résultant d'infractions dûment constatées. ;

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission entrepot industriel ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Désirant bénéficier du régime de l'entrepôt de douane (stockage ou industriel)* conformément aux dispositions des articles 175 à 207 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous nous engageons à :

- 1- nous conformer aux conditions et règles fixées par l'Administration pour l'exploitation, le fonctionnement et l'utilisation des entrepôts qui nous sont concédés ;
- 2- respecter les conditions que doivent remplir les locaux existants au moment de notre agrément en qualité de concessionnaire;
- 3- garantir les droits et taxes dus sur les marchandises entreposées ainsi que les pénalités éventuelles résultant d'infractions dûment constatées.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission de passavant ANNEE 2022

L' an 2022 et le 01 janvier Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018 Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Nous engageons, dans les délais fixés par l'Administration des Douanes, à rapporter les certificats de marchandises que nous déclarons du 01 janvier au 31 décembre 2022 pour lesquels nous ne pourrions présenter en temps utile les passavants, carnets de passage en douanes, carnets ATA et autres justifications régulières de l'origine

Faute de quoi, les marchandises seront soumises aux droits de douane les plus élevés avec sanction à déterminer avec l'Administration des Douanes le cas échéant.

Et nous également soussignés SONAC demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission de consignation aeronef ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Désirant bénéficier du régime de l'entrepôt de douane (stockage ou industriel)* conformément aux dispositions des articles 175 à 207 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous nous engageons à :

- 1- nous conformer aux conditions et règles fixées par l'Administration pour l'exploitation, le fonctionnement et l'utilisation des entrepôts qui nous sont concédés ;
- 2- respecter les conditions que doivent remplir les locaux existants au moment de notre agrément en qualité de concessionnaire;
- 3- garantir les droits et taxes dus sur les marchandises entreposées ainsi que les pénalités éventuelles résultant d'infractions dûment constatées.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







admission temporaire pour perfectionnement actif ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Désirant bénéficier du régime de l'entrepôt de douane (stockage ou industriel)* conformément aux dispositions des articles 175 à 207 de la loi 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes, nous nous engageons à :

- 1- nous conformer aux conditions et règles fixées par l'Administration pour l'exploitation, le fonctionnement et l'utilisation des entrepôts qui nous sont concédés ;
- 2- respecter les conditions que doivent remplir les locaux existants au moment de notre agrément en qualité de concessionnaire;
- 3- garantir les droits et taxes dus sur les marchandises entreposées ainsi que les pénalités éventuelles résultant d'infractions dûment constatées.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission de consignation de navire ANNEE 2022

L' an 2022 et le 01 janvier Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018 Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Demandons par la présente l'autorisation de décharger avec le dépôt du manifeste, les navires dont nous aurions la consignation pendant la période allant du au

nous nous engageons en conséquence à répondre de toutes les infractions relatives à la régularisation des manifestes desdits navires même en cas de différence reconnue dans le lieu de dépôt des marchandises débarquées, à obtempérer à toutes réquisitions de l'Administration des Douanes, et à assister à l'ouverture des colis pour contrôle des énonciations manifestées.

Et nous également soussignés SONAC demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon. Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







soumission d'escorte ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Prenons l'engagement de nous acquitter immédiatement au Trésor public, de toutes les sommes dont nous serions redevables pour soins, indemnités, pensions, aux agents des douanes à la suite de risques courus par eux du fait de l'utilisation de nos véhicules.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.

La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation. En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:







credit d'enlevement ANNEE 2022

L'an 2022 et le 01 janvier

Nous soussignés MEDINA TRANSIT n° crédit 018

Demeurant à Rue Marchand x Autoroute

Nous engageons envers le Trésor public, à effectuer dans un délai fixé par l'article 143 du Code des Douanes, à compter de la date de visa du bon à enlever, le règlement des droits de douane de toutes natures perçus au profit du budget de l'Etat du Sénégal ou d'autres entités ainsi que toutes taxes ou redevances exigibles. Nous nous engageons également :

- a) à opérer le règlement desdits droits et taxes ainsi que la remise prévue par les textes précités dans le délai maximum de 15 jours, à partir de la date de délivrance du bon à enlever, à la caisse du comptable chargé du recouvrement.
- b) à verser à défaut du paiement des droits et taxes dans les délais impartis, un intérêt de retard au taux en vigueur, du lendemain du jour de l'échéance à celui de l'encaissement inclus.

Et nous également soussignés SONAC

Demeurant à 55, Rue Wagane Diouf, Immeuble Trianon.

Après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de 60 000 000 F CFA.La présente soumission demeure valable jusqu'à sa dénonciation par l'Administration, le commissionnaire, ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

En foi de quoi, nous avons signé la présente soumission valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Fait à Dakar le 13/04/2022

Bon pour caution solidaire à concurrence De : 60 000 000 Fcfa en principal, intérêts frais et accessoires, y compris les pénalités éventuelles pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.Ce montant couvre outre

le présent engagement, tous les engagements similaires concernant l'ensemble des soumissions entrant dans le cadre du plafond du crédit d'enlèvement souscrits par MEDINA TRANSIT et signées par nous-mêmes

Signature CCD:



